



UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

>>>

ARRETE DGS (CEJU) N° 2011- 003

LE PRESIDENT

- Vu l'article L 951-1-1 du Code de l'Education Nationale,
- Vu le Décret n°82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires,
- Vu l'article 9 bis de la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu les articles 14 et 15 de la Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,
- Vu l'article 16 de la Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités,
- Vu la note DGES C2-4 n° 706181 du 8 octobre 2007 relative à la mise en place des comités techniques paritaires dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel,
- Vu l'article 27 des statuts modifiés de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse,
- Vu le procès-verbal établi à l'issue du scrutin organisé à l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse le 3 juillet 2008,
- Vu l'arrêté du 22 octobre 2008 fixant la composition du Comité Technique Paritaire et les arrêtés modificatifs des 4 novembre 2009 et 1^{er} décembre 2009.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les articles 1 et 3 de l'arrêté sus visé fixant la composition du Comité Technique Paritaire sont modifiés comme suit :

Madame Fatima FILIPPIN, APAENES Directrice des Ressources Humaines, est nommée en qualité de membre titulaire représentant l'administration. Madame Chantal GRAMMON, ADAENES adjointe à la Directrice des Ressources Humaines, est nommée suppléante de Mme Fatima FILIPPIN.

Madame Mélanie GALAND, ADAENES, est nommée en qualité de membre titulaire représentant l'administration, en remplacement de Mme Chantal GRAMMON devenue suppléante.

Monsieur Christophe MAZZIA, Maître de Conférences, est désigné en qualité de membre titulaire (SNESUP-FSU) en remplacement de monsieur Yvan COTTA, Professeur de l'ENSAM admis à la retraite à compter du 1^{er} décembre 2010.

Madame Anne MAURAND-VALET, Maître de Conférences, est désignée en qualité de suppléante de monsieur MAZZIA (SNESUP-FSU).

Article 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Avignon, le 17 janvier 2011
Le Président,

Emmanuel ETIENNE